

Concours externe BAP J - Technicien en gestion administrative

Académies de Créteil, Paris et Versailles

Session 2018

RAPPORT DU JURY

LES POSTES OUVERTS

- 37 pour l'académie de Paris pour 10 établissements affectataires (Paris1, Paris 2, Paris 3, Paris 5, Sorbonne Université, Paris 7, Paris 9, CNAM, ENS et ENSAM)
- 2 pour l'académie de Créteil pour 2 établissements affectataires (Paris 8 et Paris 12)
- 5 pour l'académie de Versailles pour 2 établissements affectataires (Paris 10 et Paris 11)

LES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Le bureau des concours a reçu au total 436 dossiers de candidatures pour les trois académies, répartis de la façon suivante :

- 60 pour l'Académie de Créteil,
- 338 pour l'Académie de Paris
- 38 pour l'Académie de Versailles.

LE JURY

Le jury était composé de 14 membres. Chacun des établissements affectataires était représenté.

Le concours de technicien externe se composait, comme le prévoit la réglementation, de trois épreuves :

Une réunion préparatoire du jury a été organisée afin de déterminer l'organisation des épreuves d'admissibilité et d'admission et d'établir les grilles de correction.

L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE

L'épreuve d'admissibilité composée de questions et résolution de cas pratique et exercices relevant de l'emploi type d'une durée de 3 heures et de coefficient 3 visait à vérifier que les candidats disposaient des connaissances requises.

Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité : 356

Le jury a retenu 7 candidats pour l'Académie de Créteil, 86 pour l'Académie de Paris et 14 pour l'Académie de Versailles.

La première partie de l'épreuve avait pour but d'évaluer les connaissances générales des candidats à partir de questions liées à l'enseignement supérieur et à la recherche et à la fonction publique en général.

Le niveau des réponses s'est avéré moyen, peu de candidats ont su répondre correctement à une majorité de questions.

La seconde partie était composée d'un mini cas pratique et d'une version.

Les exercices ne comportaient pas de difficulté particulière mais le jury a constaté dans beaucoup de copies une qualité rédactionnelle et une présentation médiocre.

L'ÉPREUVE D'ADMISSION

L'épreuve professionnelle

L'épreuve professionnelle d'une durée de deux heures était composée de deux parties.

La première consistant en la rédaction d'une note d'information notée sur 12/20. Cette partie visait à vérifier la compréhension de l'exercice demandé, la capacité à faire des propositions en tenant compte de la réglementation et des règles de confidentialité et la capacité rédactionnelle et de présentation des candidats.

La seconde partie notée sur 08/20 était constituée d'une série de quatre questions portant sur des sujets d'actualité de l'enseignement supérieur et de la fonction publique.

Le niveau des copies s'est avéré très moyen, la note d'information a été relativement bien maîtrisée en revanche très peu de candidats ont su répondre correctement aux questions.

L'entretien avec le jury

L'audition avec le jury comportait une présentation par le candidat, en 5 mn maximum, de son parcours et de son expérience professionnelle puis, un échange questions/réponses de 20 mn permettant au jury d'apprécier les motivations professionnelles et les compétences techniques de l'agent.

Pour cette phase, le jury était constitué de trois groupes d'examineurs. Les membres de ces sous-jurys ont tourné dans tous les groupes durant les trois jours d'auditions. Afin d'assurer l'égalité de notation des candidats, le jury avait élaboré une grille commune d'évaluation des candidats. Le jury a également procédé le dernier jour à une délibération finale.

Afin de mener ces échanges, le jury avait à sa disposition les CV et lettres de motivation des candidats.

L'évaluation des candidats a porté sur les points suivants :

- Présentation du parcours professionnel et projet : Construction et qualité de l'exposé, expression, gestion du temps ;
- Echange avec le jury : maîtrise du poste de travail, connaissance de l'environnement professionnel, connaissances générales et culture administrative, mise en situation, cas pratique, initiatives ;
- Motivations : A passer le concours, à devenir fonctionnaire, mobilité, souhait d'évolution.

Le jury a mené les auditions avec bienveillance pour mettre les candidats en confiance.

Si la présentation du parcours professionnel a été très souvent bien maîtrisée par les candidats, les connaissances de l'environnement professionnel, les connaissances générales et la culture administrative n'étaient pas toujours satisfaisantes. La plupart des candidats ont su montrer de véritables motivations.

Au terme des auditions, le jury a retenu :

- Pour l'Académie de Créteil : 2 candidats sur la liste principale et 1 candidat sur la liste complémentaire,
- Pour l'Académie de Paris : 37 candidats sur la liste principale et 1 candidat sur la liste complémentaire,
- Pour l'Académie de Versailles : 5 candidats sur la liste principale et 3 candidats sur la liste complémentaire,

L'ORGANISATION

Le jury remercie les membres du bureau des concours de l'université Paris Descartes pour le travail accompli dans la préparation logistique et matérielle des épreuves, pour leur disponibilité, leur écoute, leur réactivité et leurs conseils qui ont permis le déroulement du concours dans de très bonnes conditions.